

23-10-2009 15h15 | Analyses et opinions

EXCLU NYSE EURONEXT CHANGE LES RÈGLES DU JEU SUR LE MARCHÉ LIBRE ET FAIT PESER UNE MENACE SUR LES ACTIONNAIRES

(investir.fr) Le compte à rebours est déjà bien entamé : dans moins de dix mois, le 1er juillet 2010, le Marché Libre laissera dans le désarroi bon nombre d'actionnaires minoritaires des sociétés qui y sont cotées.

En silence, NYSE Euronext a mis au point une disposition exceptionnelle donnant la possibilité aux sociétés cotées sur le Marché Libre de demander leur radiation sans avoir à « offrir de racheter leurs actions ».

Cette décision a de quoi surprendre plus d'un actionnaire. En réalité, cette décision est strictement liée à la volonté d'harmoniser la structure tarifaire en vigueur sur les marchés de NYSE Euronext à Paris en instaurant à compter du 1er janvier 2010 un abonnement annuel fixe de 2.500 euros par ligne d'actions admises sur le Marché Libre, et de 500 euros par ligne secondaire (bons de souscription d'actions, obligations, convertibles, etc.).

Cette nouvelle n'a pas réjoui bon nombre de sociétés inscrites au Marché Libre frappées par le ralentissement économique dont le flottant se réduit parfois à une peau de chagrin. Comment justifier 2.500 euros d'abonnement annuel alors même que le volume annuel des transactions n'excède pas ce montant ? C'est ainsi que la société France Location Equipement a clairement indiqué dans un courrier adressé à ses actionnaires qu'elle demanderait avant la fin de l'année 2009, dans le respect des conditions fixées par Nyse Euronext, la radiation du titre de la cote du Marché Libre. Entre le 1er janvier et le 15 juin 2009, le volume échangé de 2.346 actions s'est élevé à 607 euros.

La Société Rousselot Centrifugeuse, qui désapprouve l'instauration unilatérale et sans concertation préalable de ces frais a décidé d'aller plus loin en écrivant à l'AMF. Cette dernière n'a toutefois pas manqué de lui rappeler que le Marché Libre ne fait plus partie de son « champ de compétence ».

Pour éviter d'affronter le mécontentement de nombreuses sociétés cotées et d'éventuelles procédures, NYSE Euronext a ainsi décidé de leur accorder de manière exceptionnelle la possibilité de demander leur radiation par simple lettre recommandée.

Dans la pratique, ce retrait prendra effet au 1er juillet 2010 et sera annoncé par un avis publié par Euronext Paris. « La liste des sociétés inscrites sur le Marché Libre via une offre publique et qui seront radiées sera communiquée à l'Autorité des marchés financiers, qui est compétente pour l'information du public. »

Bon nombre d'actionnaires vont donc se retrouver piégés par des sociétés peu scrupuleuses qui profiteront de cette aubaine pour retirer leurs titres de la cote sans offrir la moindre porte de sortie.

La Société du Marché Libre, qui est la première à s'engager, a décidé de s'associer à l'association SOS Hors Cote pour aider les actionnaires minoritaires et pointer régulièrement une liste actualisée des entreprises souhaitant rester ou sortir de la cote. Une démarche à laquelle Investir, le leader de la presse de conseils boursiers, a décidé de se joindre. Cette liste est disponible en libre accès sur le site Internet du Marché Libre et sera relayée sur investir.fr.



Lire par ailleurs notre analyse sur le sujet dans *Investir* ce week-end ou dans sa version PDF dès ce soir 20 heures en cliquant ici.

Raphaël Prunier, marchelibre.com

Recevez **gratuitement** par email les newsletters d'Investir.fr (conseils, actualités...)

Historique Infos marchés

23-10-2009	18h57	Les députés votent une taxe exceptionnelle pour les banques
23-10-2009	18h30	Les prises de bénéfices l'ont emporté à Paris
23-10-2009	18h05	Rendez-vous de la semaine prochaine (du 26 au 30 octobre)
23-10-2009	18h01	Paris sauve de justesse les 3.800 points

> Voir l'historique complet



Vous qui en voulez TOUJOURS PLUS,



- Finances
- Bourse
- Régions
- Santé
- Equipement
- Services
- ...

Graphiques

CAC 40 STOXX 50 D.J.30
Nasdaq C
3 808,24 à la clôture



Intraday 5 jours 3 mois 6 mois 1 an

Mes listes

> Créez vos listes

Mes portefeuilles

> Créez vos portefeuilles

2,45€ L'ordre de Bourse

L'ORDRE DE

FxPro - Broker Forex en Ligne

FxPro

OFFRE SPECIALE
2 euros l'ordre de bourse

OFFRE SPÉCIALE